

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 11 MAI 2023 Délibération n° 04_11-05-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 05/05/2023 Lieu de la séance : LA CHAPELLE-LAUNAY Date de la séance : 11/05/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, D. GUILLE, T. GADAIS, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, F. MOREAU, P. CORBEL Mesdames : N. FLAURAUD, S. PASCO, N. DOUAUD, M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 24 Procurations : 7 Nombre de votants : 31
Absents excusés ayant donné procuration à : R. GUYON pouvoir à JL. THAUVIN P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS E. SABATHIER pouvoir à C. SACHOT C. TRAMIER représentée par N. DOUAUD, suppléante H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC M. MÉZARD pouvoir à R. NICOLEAU P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO J. TATARD pouvoir à S. HALLIEN	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : N. FLAURAUD Rapporteur : V. GAUTIER
Excusés : V. BARILLAU M. GALLERAND M. GUILLARD D. HARIOT A. JOGUET	

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION CAAP OUEST

CAAP OUEST, association intermédiaire (insertion par l'activité économique) à but non lucratif a pour vocation d'accompagner les demandeurs d'emploi dans l'élaboration de leur projet socio-professionnel. Elle est une structure d'information, d'accueil, d'orientation et d'évaluation des compétences des personnes et peut intervenir dans l'ensemble des secteurs d'activités et mettre à disposition des salariés pour tous types d'emploi (hors travaux dangereux) sur un territoire précisé dans la convention qu'elle signe avec l'Etat, (pour Estuaire et Sillon : les communes Saint-Etienne-de-Montluc, Cordemais et le Temple-de-Bretagne).

L'association renouvelle une demande de subvention de fonctionnement annuelle de 1500 euros.

CONCLUSION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ DE VERSER au titre de l'exercice 2023 une subvention de fonctionnement à CAAP OUEST pour un montant de 1500 euros,
- ☛ DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 12 mai 2023

Nathalie FLAURAUD
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



Communauté de Communes
ESTUAIRE
et
SILLON
-SAVENEY-SEE

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

16 MAI 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

16 MAI 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU